

Manuel Qualité du CRICT

Préambule

Le présent Manuel Qualité définit le système de management de la qualité (SMQ) du Centre de Recherche en Informatique et Cyber-Technologie (CRICT). Il traduit la volonté de l'institution de promouvoir l'excellence, l'intégrité scientifique, l'efficacité et la transparence dans la conduite de ses missions de recherche, d'innovation et de transfert technologique.

Chapitre I : Politique Qualité

Article 1. Engagement de la Direction

La Direction Générale du CRICT s'engage à mettre en œuvre un système de management de la qualité conforme aux exigences nationales et internationales.

Article 2. Objectifs qualité

Les objectifs qualité du CRICT sont :

1. Promouvoir une recherche scientifique rigoureuse et innovante ;
2. Assurer la conformité des travaux aux normes d'intégrité et d'éthique ;
3. Développer des partenariats fiables et durables ;
4. Satisfaire les attentes des usagers et partenaires ;
5. Améliorer en permanence les pratiques de gestion et de recherche.

Chapitre II : Organisation du système qualité

Article 3. Responsabilité qualité

La Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) est chargée de :

- piloter le système qualité ;
- assurer le suivi et l'évaluation interne ;
- proposer des actions correctives et préventives ;
- produire un rapport annuel de qualité.

Article 4. Acteurs impliqués

Tous les personnels du CRICT (chercheurs, administratifs, techniques) participent à l'application du système qualité dans leurs fonctions respectives.

Chapitre III : Processus et procédures

Article 5. Processus clés

Le SMQ du CRICT s'articule autour des processus suivants :

- Recherche et innovation : conception, exécution, évaluation et publication des projets et résultats scientifiques ;
- Formation et encadrement : qualité de l'accompagnement pédagogique et scientifique ;
- Administration et finances : transparence et conformité des procédures administratives et budgétaires ;
- Partenariats et coopération : gestion des collaborations nationales et internationales ;
- Support logistique et technique : maintenance des infrastructures, sécurité numérique et documentation.

Article 6. Documentation qualité

Le manuel qualité repose sur quatre niveaux de documentation :

1. La politique qualité et ses objectifs ;
2. Le manuel qualité (document de référence) ;
3. Les procédures et instructions opérationnelles ;
4. Les enregistrements et rapports qualité.

Chapitre IV : Suivi, contrôle et évaluation

Article 7. Indicateurs qualité

Chaque processus est évalué à travers des indicateurs mesurables (ex. nombre de publications, taux de satisfaction des partenaires, respect des délais financiers, conformité des projets).

Article 8. Audit interne

Des audits internes annuels sont réalisés par la CIAQ afin de vérifier l'efficacité du SMQ et de proposer des actions correctives.

Article 9. Amélioration continue

Le CRICT s'engage à :

- analyser les résultats et retours d'expérience ;
- corriger les dysfonctionnements identifiés ;
- capitaliser sur les bonnes pratiques pour améliorer la performance globale.

Chapitre V : Dispositions finales

Article 10. Révision du manuel

Le présent manuel peut être révisé par la Cellule Interne d'Assurance Qualité, validé par le Conseil Scientifique et adopté par le Conseil d'Administration.

Article 11. Entrée en vigueur

Le manuel qualité entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'Administration et son approbation par le Ministre de tutelle.

